

AVIS AUX PARENTS RELATIF À LA PRÉSENCE D'UNE OU DE PLUSIEURS ARMES À FEU DANS UNE RÉSIDENCE OÙ SONT OFFERTS DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Personne responsable reconnue par un bureau coordonnateur

Article 1 du Règlement sur l'exclusion de certains lieux et de certains moyens de transport ainsi que sur l'exemption de certaines personnes et articles 60 (paragraphe 14) et 97.1 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Depuis le 1er septembre 2008, il est interdit de posséder des armes à feu sur les lieux d'un établissement d'enseignement (terrains et bâtiments), d'un centre de la petite enfance et d'une garderie, ainsi que dans un transport scolaire ou public, à l'exclusion du transport par taxi. Cependant, la résidence où sont fournis des services de garde en milieu familial qui abrite une ou des armes à feu peut être exclue de cette

interdiction si, notamment, la personne responsable du service de garde avise par écrit les parents des enfants à qui sont offerts ces services de la présence de telles armes. Les parents doivent attester qu'ils ont pris connaissance de l'avis.

Précisions importantes

À titre de personne responsable du service de garde en milieu familial, vous devez faire parvenir au bureau coordonnateur qui vous a reconnue les avis dûment signés par les parents des enfants inscrits à votre service de garde. Vous devez également transmettre au bureau coordonnateur une copie du certificat d'enregistrement des armes à feu ou les numéros d'immatriculation qui leur ont été attribués en vertu de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu et le transmettre au bureau

coordonnateur. Si vous avez déjà fait parvenir la copie du certificat d'enregistrement de vos armes à feu ou des numéros d'immatriculation qui leur ont été attribués, vous n'avez pas à transmettre de nouveau cette information au bureau coordonnateur.

Avis aux parents

1. Renseignements sur la résidence où sont offerts des services de garde

Nom de la personne responsable du service de garde	Prénom	
Nº et Nom de rue	Ville, village, municipalité	Code postal
Courriel	Téléphone	

Signature

Je déclare aux parents à qui j'offre des services de garde la présence d'une ou de plusieurs armes à feu dans ma résidence.

Signature

Date

2. Renseignements sur le parent

Nom	Prénom	
Nº et Nom de rue	Ville, village, municipalité	Code postal
Courriel	Téléphone	

2.1 Identification du ou des enfants gardés

Nom de famille	Prénom

Signature

Je déclare avoir pris connaissance du présent avis.

Signature

Date

Transmettre votre document complété par courriel à l'adresse suivante : bcvaaf@msp.gouv.qc.ca ou par la poste à :

Ministère de la Sécurité publique
Bureau de coordination - Violence armée et armes à feu
2525, boulevard Laurier, 7^e étage
Tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 2L2